

Tarifs périodiques de distribution d'électricité

- Injection -

ORES ASSETS

Période de validité : du 01.01.2028 au 31.12.2028

		Code EDIEL	T-MT	MT	T-BT	BT >10kVA
I. Tarif pour l'utilisation du réseau de distribution						
A. Terme capacitaire						
Capacité d'injection flexible	(EUR/kVA)	E212	0,0000000	0,0000000	0,0000000	0,0000000
Capacité d'injection permanente	(EUR/kVA)	E213	0,4880743	0,0454938	3,7213591	3,7213591
B. Terme fixe						
	(EUR/an)	E270	909,46	689,40	16,97	16,97

Modalités d'application et de facturation :

- L'ensemble des tarifs repris ci-dessus sont hors TVA
- Les tarifs d'injection ne s'appliquent pas aux installations de production dont l'injection sur le réseau de distribution est rendue en permanence techniquement impossible par un appareillage de type « anti-retour » ;
- Les tarifs d'injection ne s'appliquent pas aux installations de stockage d'électricité.
- Lorsqu'une installation de production est connectée en aval du même point d'accès qu'une installation de stockage, et que l'injection n'est pas rendue en permanence techniquement impossible, seule l'installation de stockage est visée par cette dérogation ;
- Les notions de capacités permanente et flexible sont définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2016 relatif à l'analyse coût-bénéfice et aux modalités de calcul et de mise en œuvre de la compensation financière ;